

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de PUY-SAINT-MARTIN, dûment convoqué par le Maire, Monsieur Anthony CÉLÉRIEN, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Objet :
Augmentation temps de travail
poste d'accueil

PRESENTS : Samuel BEDOUIN, Anthony CÉLÉRIEN, Patrick CISTERNE, Claude COSTECHAREYRE, Michel DASPE, Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIE, Irène MAURIN, Michel PÉPIN, Denis PERRIN, Michel THIVOLLE, François VILLIEN

Délibération n° :
03-2025

ABSENTS EXCUSES : Odile ASSELINEAU (pouvoir à Michel PEPIN), Barbara BRÉHÉRET (pouvoir à Anthony CÉLÉRIEN), Sébastien BRET (pouvoir à Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIE), David LAMANDE (pouvoir à Samuel BESOUIN)

Date de la Convocation :
20 Janvier 2025

SECRETARE DE SEANCE : Claude COSTECHAREYRE

Nombre de conseillers municipaux

En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	15
Dont procurations :	4
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Augmentation du temps de travail du poste, sur emploi permanent, d'agent d'accueil

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint administratif territorial, emploi permanent à temps non complet (31 heures hebdomadaires) afin de supporter la surcharge de travail liée à la mise en place cette année de la régie et du logiciel de gestion de la cantine.

Ce poste passera de 31 heures hebdomadaires, à 35 heures hebdomadaires.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE

- La création d'un emploi permanent à temps complet pour le poste d'accueil
- Cette création prendra effet au 1^{er} février 2025
- Inscrit les crédits correspondants au budget 2025

Fait à Puy-Saint-Martin, le 30 janvier 2025
Rendu exécutoire par le Président
Compte tenu de la publication en date du
30 janvier 2025
M. Anthony CÉLÉRIEN, Maire



